

**1 - Exercice 2013 - Autorisation de principe accordée au Maire
pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions
prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2
du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Conventions

- **35 rue du Polygone** : Convention de location pour des bureaux au profit de l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs moyennant un loyer annuel de 1 296 € (date d'effet de la convention : 18 mars 2013).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de location pour l'utilisation de la Grande Halle au profit de l'Association AMICALE SPORTIVE TERRITORIALE BISONNINE à titre gratuit (date d'effet de la convention : 8 mai 2013) - Location dans le cadre de la manifestation «Trail des Forts».

- **28 rue Mégevand** : Convention de location pour l'utilisation de l'Eglise Notre Dame au profit de l'Association MUSIQUES EN PERSPECTIVES à titre gratuit (date d'effet de la convention : 10 mai 2013).

- **8 rue des Vieilles Perrières** : Convention de location pour un appartement au profit de M. ABELLANET Vincent moyennant un loyer annuel de 5 160 € (date d'effet de la convention : 20 février 2013).

- **99 Chemin du Fort de Chaudanne** : Convention de location pour un local de stockage au profit de l'Association HUMANIS moyennant un loyer annuel de 30 € (date d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2013).

- **99 Chemin du Fort de Chaudanne** : Convention de location pour un local de stockage au profit de l'Association LES MEDUSEES moyennant un loyer annuel de 30 € (date d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2013).

- **99 Chemin du Fort de Chaudanne** : Convention de location pour un local de stockage au profit de l'Association LES PETITS DEBROUILLARDS DE FRANCHE-COMTE moyennant un loyer annuel de 30 € (date d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2013).

- **99 Chemin du Fort de Chaudanne** : Convention de location pour un local de stockage au profit de l'Association RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS 25 moyennant un loyer annuel de 30 € (date d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2013).

- **33 rue Fabre** : Convention de location pour l'utilisation de la cour communale de l'ex-Ecole rue Fabre au profit de la Société SL CONSTRUCTIONS moyennant un coût d'occupation temporaire de 670 € (date d'effet de la convention : 8 avril 2013).

- **Avenue Louise Michel** : Convention de location pour un terrain et un hangar de stockage au profit de EUROVIA ALSACE FRANCHE-COMTE à titre gratuit - L'entreprise Eurovia effectue les travaux du Tram Infra II relevant des travaux d'intérêt public (date d'effet de la convention : 7 mars 2013).

- **Avenue Louise Michel** : Convention de location pour un terrain et un hangar de stockage au profit d'EIFPAGE CONSTRUCTION moyennant un loyer annuel de 18 566 € (date d'effet de la convention : 1^{er} avril 2013).

- **Place Jean Moulin** : Convention de location pour une partie de la parcelle pour l'implantation d'un chalet de compostage au profit de SYBERT à titre gratuit (date d'effet de la convention : 8 avril 2013).

- **99 Chemin du Fort de Chaudanne** : Convention de location pour un local de stockage au profit de CLUB SPORTIF CLEMENCEAU moyennant un loyer annuel de 30 € (date d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2013).

- **Place Olof Palme** : Convention de location pour une partie de la parcelle pour implantation d'un chalet de compostage au profit de SYBERT à titre gratuit (date d'effet de la convention : 25 mars 2013).

- **24 rue des Vignerons** : Convention de location de terrain pour l'emplacement d'antenne au profit de FREE MOBILE moyennant un loyer annuel de 9 634 € (date d'effet de la convention : 29 avril 2013).

- **21 Avenue Léo Lagrange** : Convention de location de terrain pour l'emplacement d'antenne au profit de FREE MOBILE moyennant un loyer annuel de 9 634 € (date d'effet de la convention : 29 avril 2013).

- **7 place Victor Hugo** : Convention de location pour un bureau et une salle de réunion mutualisés au profit de TERRE DE LIENS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE moyennant un loyer annuel de 360 € (date d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2013).

- **41 chemin du Sanatorium** : Convention de location pour une salle de réunion auprès de l'ADAPEI du Doubs à titre gratuit au profit du Conseil Consultatif d'Habitants des Tilleroyes (date d'effet de la convention : 10 juin 2013).

- **11 avenue de l'Île de France** : Convention de location pour un local auprès de GRAND BESANÇON HABITAT moyennant un loyer annuel de 1 746 € au profit de la Confédération Syndicale des Familles (date d'effet de la convention : 1^{er} juin 2013).

II - Comptabilité

1) Habitat et Développement Local du Doubs - Signature d'un avenant avec la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union - Garantie Ville de Besançon à hauteur de 50 %

Par délibération du 6 juillet 2006, la Ville de Besançon a accordé sa garantie à hauteur de 50 % d'un prêt de 2 000 000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union à l'Association Habitat et Développement Local du Doubs pour l'aménagement de ses locaux dans le quartier de Saint-Ferjeux au 28-30 rue du Caporal Peugeot, les 50 % restants étant garantis par le Département du Doubs.

Les caractéristiques initiales du prêt étaient les suivantes : durée 20 ans, taux fixe mensuel 3,70 %.

Courant avril 2013, Habitat et Développement Local du Doubs a engagé une négociation auprès de l'établissement bancaire pour obtenir de nouvelles conditions financières pour ce prêt. HDL a obtenu une modification substantielle des conditions permettant un gain annuel sur les échéances.

Un avenant au contrat de prêt initial a donc été signé aux conditions suivantes :

- capital restant dû au 31/03/2013 : 1 581 035,41 €

- durée : durée résiduelle du prêt soit 14 ans 5 mois

- périodicité des échéances : mensuelles

- taux : indexé sur la moyenne mensuelle des Euribor 3 mois + marge de 2,493 %, révisé trimestriellement et ne pouvant dépasser 3,70 % ni être inférieur à 2,493 %. A la date de signature de l'avenant, le taux du prêt était de 2,70 %.

Toutefois, les variations de l'index entraînant une modification du taux de prêt inférieure à 10 centièmes par rapport au taux en vigueur ne sont pas répercutées.

La variabilité du prêt a été encadrée pour que le taux reste toujours inférieur aux conditions initiales (3,70 %).

La garantie de la Ville a été sollicitée à hauteur de 50 %, les 50 % restants étant garantis par le Département.

2) Emprunt 2013 : signature d'un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon un prêt d'un montant de 2 000 000 € dans le cadre du financement des opérations de renouvellement urbain sur le quartier de Planoise.

Les caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 % (1,85 % au 01/08/2013)
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
- Frais de gestion : 0,06 % du montant soit 1 200 €.

Le prêt a été mobilisé en août 2013 et a été encaissé sur la ligne 16.01.1641.20200.

III - Marché de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT et marchés de fournitures et services compris entre 90 000 € HT et 300 000 € HT :

| Objet du marché | Date du marché (notification) | Titulaire du marché | Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes) |
|--|-------------------------------|---|---|
| Direction Urbanisme Projets et Planification Etude urbaine globale de Planoise | 29/08/2013 | Urbicus 3 rue Edme Frémy 78000 Versailles | 241 730,00 € HT |
| Direction Grands Travaux Travaux de réseaux divers, de terrassements et de petits aménagements de voirie | 06/06/2013 | SAS Bonnefoy 21660 Saône | Pas de montant minimum Maximum sur la durée totale du marché (1 an reconductible 2 fois) : 5 100 000 € HT |

| Objet du marché | Date du marché (notification) | Titulaire du marché | Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes) |
|---|-------------------------------|---|---|
| Complexe sportif des Orchamps - Aménagement d'un parking et d'une voie mode doux - Requalification des aires de jeu Orchamps 2 et 3 | | | |
| Lot n° 1 : réseaux - voirie - plantations | 08/06/2013 | Groupement Bonnefoy (coordonnateur) / SBM 25660 Saône | 431 194,12 € TTC |
| Lot n° 2 : clôtures | 08/06/2013 | Seric BGC 01090 Guereins | 137 731,36 € TTC |
| PRU de Planoise - Parking Cassin - Réfection de l'étanchéité et réaménagement du parking sur dalle - Création d'un cheminement mode doux vers la station tram «Allende» | 24/06/2013 | SAS SMAC 25320 Chemaudin | 858 371,54 € TTC |
| Aménagement de l'entrée du CHU Minjoz - Travaux de finitions | 02/07/2013 | Groupement Roger Martin (coordonnateur) / Roger Cuenot / FCE 25410 Dannemarie-sur-Crête | 842 462,04 € TTC |
| Parc des Glacis - Aménagement de la frange Nord-Est | 31/07/2013 | Groupement Bonnefoy / ISS 25660 Saône | 409 740,22 € HT (tranche ferme : 323 478,02 € HT + tranche conditionnelle : 86 262,20 € HT) |
| Département Architecture et Bâtiments | | | |
| Travaux de ventilation au Centre Nelson Mandela | | | |
| Lot n° 1 : gros œuvre | 05/04/2013 | SNCB 25000 Besançon | 9 395,56 € HT |
| Lot n° 2 : portes automatiques | 05/04/2013 | Vinel 25000 Besançon | 28 550,00 € HT |
| Lot n° 3 : plâtrerie - peinture | 05/04/2013 | Société Comtoise de Peinture 25770 Serre-les-Sapins | 4 894,46 € HT |
| Lot n° 4 : électricité | 05/04/2013 | COTEB-CODIEL 25220 Thise | 8 998,65 € HT |
| Lot n° 5 : ventilation - vide sanitaire | 05/04/2013 | GRANDGUILLAUME 25000 Besançon | 11 357,11 € HT |

| Objet du marché | Date du marché (notification) | Titulaire du marché | Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes) |
|---|-------------------------------|--|---|
| Travaux de réhabilitation de la maison natale de Victor Hugo - Marché complémentaire au lot n° 1 : gros œuvre | 30/04/2013 | Pateu Robert 25000 Besançon | 19 503,00 € HT |
| Travaux de remplacement de la passerelle Picasso | 28/05/2013 | Métallerie Michel 25480 Pirey | 15 164,00 € HT |
| Travaux de réhabilitation des fortifications des remparts de la Gare d'Eau (marché complémentaire) | 28/05/2013 | Hory Marçais 21016 Dijon Cedex | 96 503,92 € HT |
| Travaux d'aménagement de la crèche Condorcet (marché subséquent chauffage - ventilation - plomberie) | 28/05/2013 | SARL F2G 25320 Montferrand-le-Château | 15 060,00 € HT |
| Travaux d'aménagement de la crèche Condorcet (marché subséquent électricité) | 28/05/2013 | ACS Electricité 70150 Bonboillon | 28 078,59 € HT |
| Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du centre thermal de la Mouillère | 28/05/2013 | Courvoisier Stores et Fermetures 25602 Vieux-Charmont | 14 417,00 € HT |
| Travaux de réfection de la toiture de la piscine de Chalezeule | 29/05/2013 | Pateu Robert 25000 Besançon | 52 600,32 € HT |
| Travaux de réhabilitation de la maison natale Victor Hugo - marché complémentaire au lot n° 8 : faux plafonds | 19/06/2013 | Société Nouvelle Bolard 25330 Fertans | 4 627,72 € HT |
| Travaux de remplacement des rives et chéneaux à l'école Jules Ferry | 12/07/2013 | Pateu Robert 25000 Besançon | 41 708,00 € HT |
| Travaux de réfection électrique dans diverses salles de l'ISBA (marché subséquent) | 28/06/2013 | COTEB - CODIEL 25220 Thise | 28 714,23 € HT |
| Travaux de modification de la cuisine centrale - marché complémentaire au lot n° 1 : terrassement - VRD | 24/07/2013 | Dromard 25500 Noel-Cerneux | 7 402,80 € HT |

IV - Avenants aux marchés de fournitures, prestations de services et travaux inférieurs à 10 % :

| Objet du marché + Objet de l'avenant | Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité) | Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC) | Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC | Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés) |
|--|--|--|--|---|
| <p>Direction Maîtrise de l'Energie</p> <p>Maintenance et contrôle des installations de climatisation et production de froid</p> <p>Avenant n° 1 : prorogation de la durée du marché de 2 mois</p> | <p>Enora Services 25770 Serre-les-Sapins</p> | <p>29 971,00 € HT</p> | <p>+ 2 485,67 € HT</p> | <p>/</p> |
| <p>Direction Grands Travaux</p> <p>Complexe sportif Rosemont - Rénovation de Rosemont 3 en synthétique et de Rosemont 2 en schiste</p> <p>Avenant n° 1 : travaux supplémentaires : revêtement bitumineux et clôture périphérique</p> | <p>Parcs et Sports 69684 Chassieu</p> | <p>836 154,00 € HT</p> | <p>+ 15 470,00 € HT</p> | <p>/</p> |
| <p>Département Architecture et Bâtiments</p> <p>Réhabilitation de la maison natale de Victor Hugo - phase 2</p> <p>Lot 6 : menuiseries bois</p> <p>Avenant n° 1 : prestations supplémentaires sur les locaux techniques pour une meilleure accessibilité handicapés, remplacement de la porte palière d'un appartement situé au-dessus du chantier, pose complémentaire de plancher, de plinthes, modification d'un placard technique d'ascenseur, travaux de soubassement, fourniture et pose de vitrage isolant (à la demande de la DRAC - façade classée au titre des Monuments Historiques), intervention sur une porte va-et-vient, fourniture et pose de panneaux noyer et de panneaux acoustiques</p> <p>Lot 7 : peinture, plâtrerie</p> <p>Avenant n° 1 : travaux supplémentaires : restauration en atelier de volets et de portes bois (du XVIIIème siècle) de la chambre natale et du salon, création d'un caisson coupe feu en sous-sol</p> | <p>VD MENUISERIES 25112 Baume-les-Dames</p> <p>ECO PEINTURE 25220 Chalezeule</p> | <p>122 886,29 € TTC</p> <p>56 637,21 € TTC</p> | <p>+ 6 820,60 € TTC</p> <p>+ 4 502,58 € TTC</p> | <p>/</p> <p>/</p> |

| Objet du marché + Objet de l'avenant | Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité) | Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC) | Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC | Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés) |
|---|--|--|--|---|
| <p>Lot 8 : faux plafonds</p> <p>Avenant n° 1 : travaux supplémentaires : adaptations techniques en rez-de-chaussée et sous-sol, réalisation d'une gaine coupe feu du conduit de fumée, modification sur la constitution du faux plafond acoustique en R+1 (ne réduisant pas les exigences techniques attendues)</p> | <p>SOCIETE NOUVELLE BOLARD 25330 Fertans</p> | <p>46 180,07 € TTC</p> | <p>+ 4 493,77 € TTC</p> | <p>/</p> |
| <p>Travaux de dallage dans le cadre de la réhabilitation de la maison natale de Victor Hugo</p> <p>Marché subséquent à l'accord cadre n° 12AC001_02</p> <p>Avenant n° 1 : moins value : le niveau supérieur de la voûte, travée de la pharmacie, n'a pas permis de mettre en œuvre la solution technique retenue pour la travée accueil (chape aspect fini - épaisseur insuffisante entre la tête de voûte et le niveau fini défini au regard de l'accessibilité HAND des différents locaux)</p> <p>La maîtrise d'œuvre a proposé de passer avec un sol souple pour le bureau (surface 18 m²), un carrelage 20 x 20 dans les sanitaires (surface 13 m²) et avec une peinture de sol dans la pharmacie qui sera réalisée par le lot 07</p> | <p>JACQUET 21300 Chenove</p> | <p>20 712,33 € TTC</p> | <p>- 2 426,34 € TTC</p> | <p>/</p> |
| <p>Rénovation des vestiaires publics de la piscine Mallarmé</p> <p>Avenant n° 1 : travaux supplémentaires : reprise du raccordement de l'installation «degré bleu» dans le cadre de la rénovation de la distribution émission/extraction du système de ventilation des douches publiques et remplacement de la production d'eau chaude sanitaire</p> | <p>GRANDGUILLAUME 25000 Besançon</p> | <p>26 818,53 € TTC</p> | <p>+ 1 222,02 € TTC</p> | <p>/</p> |

| Objet du marché + Objet de l'avenant | Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité) | Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC) | Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC | Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés) |
|---|---|--|---|---|
| <p>Réhabilitation de l'école maternelle Champagne</p> <p>Lot 2 : Démolition - Gros œuvre</p> <p>Avenant n° 4 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> <p>Lot 3 : Chape</p> <p>Avenant n° 3 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> <p>Lot 6 : Menuiseries extérieures PVC</p> <p>Avenant n° 3 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> <p>Lot 7 : Menuiseries extérieures aluminium</p> <p>Avenant n° 4 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> <p>Lot 8 : Menuiseries intérieures bois</p> <p>Avenant n° 4 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> | <p>BTT 25000 Besançon</p> <p>PREVITALI 25480 Ecole Valentin</p> <p>COURVOISIER 25600 Vieux-Charmont</p> <p>OBLIGER 25480 Miserey</p> <p>MARTEL 25290 Ornans</p> | <p>33 780,33 € TTC + Avenant n° 1 : + 2 821,20 € TTC + Avenant n° 2 : + 2 028,56 € TTC + Avenant n° 3 : + 107,47 € TTC et scission TC2</p> <p>27 879,00 € TTC + Avenant n° 1 : + 2 698,46 € TTC + Avenant n° 2 : + 1 108,69 € TTC et scission TC2</p> <p>102 607,23 € TTC + Avenant n° 1 : - 33 148,33 € TTC + Avenant n° 2 : scission TC2</p> <p>26 760,02 € TTC + Avenant n° 1 : + 1 880,11 € TTC + Avenant n° 2 : + 478,40 € TTC + Avenant n° 3 : scission TC2</p> <p>51 464,36 € TTC + Avenant n° 1 : + 4 574,70 € TTC + Avenant n° 2 : scission TC2 + Avenant n° 3 : + 2 208,29 € TTC</p> | <p>0,00 €</p> <p>0,00 €</p> <p>0,00 €</p> <p>0,00 €</p> <p>0,00 €</p> | <p>/</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>/</p> |

| Objet du marché + Objet de l'avenant | Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité) | Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC) | Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC | Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés) |
|---|--|---|--|---|
| <p>Lot 9 : Menuiserie - Plâtrerie - Isolation - Peinture</p> <p>Avenant n° 6 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> | <p>ECO PEINTURE 25220 Roche-lez-Beaupré</p> | <p>149 254,10 € TTC + Avenant n° 1 : + 1 794,00 € TTC + Avenant n° 2 : + 1 896,86 € TTC + Avenant n° 3 : scission TC2 + Avenant n° 4 : + 1 224,70 € TTC + Avenant n° 5 : + 586,04 € TTC</p> | <p>0,00 €</p> | <p>/</p> |
| <p>Lot 10 : Carrelage - Faïence</p> <p>Avenant n° 3 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> | <p>PREZIOSA 25000 Besançon</p> | <p>6 226,85 € TTC + Avenant n° 1 : scission TC2 + Avenant n° 2 : + 297,09 € TTC</p> | <p>0,00 €</p> | <p>/</p> |
| <p>Lot 11 : Sols souples</p> <p>Avenant n° 3 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> | <p>REVETEC 25720 Avanne</p> | <p>41 428,71 € TTC + Avenant n° 1 : + 1 185,25 € TTC + Avenant n° 2 : scission TC2</p> | <p>0,00 €</p> | <p>/</p> |
| <p>Lot 12 : Electricité</p> <p>Avenant n° 5 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> | <p>CEGELEC 25048 Besançon</p> | <p>63 268,40 € TTC + Avenant n° 1 : + 1 915,59 € TTC + Avenant n° 2 : + 1 677,56 € TTC + Avenant n° 3 : + 2 750,79 € TTC et scission TC2 + Avenant n° 4 : + 299,00 € TTC</p> | <p>0,00 €</p> | <p>/</p> |
| <p>Lot 13 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires</p> <p>Avenant n° 4 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> | <p>EIMI Thermic 25046 Besançon</p> | <p>96 618,86 € TTC + Avenant n° 1 : + 2 973,26 € TTC + Avenant n° 2 : + 1 677,56 € TTC + Avenant n° 3 : scission TC2</p> | <p>0,00 €</p> | <p>/</p> |

| Objet du marché + Objet de l'avenant | Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité) | Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC) | Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC | Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés) |
|---|--|--|--|---|
| Lot 14 : Démolitions - Doublages Avenant n° 2 : modification du délai d'exécution des travaux après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches | SNCB 25000 Besançon | 96 618,86 € TTC Avenant n° 1 : scission TC2 | 0,00 € | / |
| Travaux d'embellissement de la Mériidienne Lot 1 : Menuiseries intérieures et extérieures Avenant n° 1 : aléas de chantier | MOUNIE 25000 Besançon | 107 640 € TTC | - 3 451,66 € TTC | / |
| Lot 2 : Plâtrerie - Badigeon - Peinture Avenant n° 1 : reprise en jonction, exécution d'un faux plafond sur ossature métallique avec raccord entre les 2 plafonds existants, y compris les bandes avec enduit | RONOPEINT 25000 Besançon | 40 538,06 € TTC | + 709,71 € TTC | / |
| Lot 2 : Plâtrerie- Badigeon - Peinture Avenant n° 2 : remise en peinture inférieure à celle prévue au marché initial suite à sondage en cours de chantier différent de celui établi lors de la consultation | RONOPEINT 25000 Besançon | 40 538,06 € TTC | - 8 376,19 € TTC | / |

V - Contentieux

- **Affaire SCI D4M1 c/ Commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon et notifié à la Ville le 5 juin 2013.

La requérante demandait l'annulation de la décision de non opposition à une déclaration préalable en date du 11 septembre 2012 en tant qu'elle mettait à la charge de la SCI D4M1 une participation pour non réalisation de deux aires de stationnement, d'un montant de 21 001,96 €, ainsi que contre la décision de rejet du recours gracieux de la SCI D4M1 en date du 7 mars 2013.

Le requérant affirmait que la décision de non opposition attaquée était intervenue après la fin du délai d'instruction et devait donc être considérée comme retirant la décision implicite de non opposition née de la fin dudit délai. Il affirmait également que le nombre de places de stationnement prévu au projet était conforme à la réglementation et que la participation pour non réalisation d'aires de stationnement demandée par la Ville était par conséquent illégale.

Le requérant sollicitait ainsi l'annulation de la décision de non opposition attaquée et la condamnation de la Ville au versement de la somme de 3 000 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de Justice administrative.

Dans ce dossier, l'Ordonnance du Tribunal Administratif de Besançon du 2 juillet 2013 a jugé la requête de la SCI D4M1 irrecevable, cette dernière n'ayant pas satisfait aux formalités exigées par l'article R. 600-1 du Code de l'Urbanisme, notamment la notification de sa requête à la Ville de Besançon.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.